



---

## COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

---

**No 07-2017 - Séance du 26 juin 2017 - Orale**

**Abattage d'un tilleul au chemin du Lazé**

Madame la présidente,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Un rapport sur l'état sanitaire des tilleuls sis dans le périmètre de la crèche-garderie a été établi. Des tomographies ont été réalisées au pied de chaque arbre.

Ce rapport conclut à un état sanitaire satisfaisant de 5 des 6 tilleuls expertisés. Par contre, le tilleul numéro 2 doit être abattu au plus vite. Les résultats de la tomographie sont inquiétants, le tronc est altéré et présente des risques importants de chute. La sécurité n'est pas assurée en l'état.

Concernant les autres arbres, les tomographies ne montrent pas de défauts importants. Cependant il est possible que les arbres aient subi des dégâts au niveau des racines lors des travaux de construction de la garderie.

Après consultation par courriel, la décision d'abattage a été prise pour le tilleul numéro 2 et les travaux ont été exécutés le 7 juin 2017.

Dans ce même esprit de sécurité, la municipalité a décidé de solliciter le permis d'abattre les cinq autres tilleuls.

Merci de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  
A. Bovay

Le Secrétaire  
J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 26 juin 2017

Mme Antoinette Siffert, municipale déléguée

Copie au bureau du Conseil